

ÊTRE DIPLOMÉ AVEC UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE



Le contrat d'apprentissage

Un contrat peut être signé dans

- ◇ le secteur privé (TPE, PME grande entreprise, entreprise d'intérim, association, tous secteurs confondus)
- ◇ le secteur public (mairie, collectivités locales ou territoriales, armée, rectorat, ministères, les établissements publics, hôpitaux...).

L'apprenti(e) devient un(e) salarié(e) de l'entreprise. Il (elle) est soumis(e) au code du travail et à la convention collective de l'entreprise :

- ◇ 35 heures par semaine
- ◇ période d'essai
- ◇ salaire qui varie en fonction de l'âge et du niveau de formation
- ◇ ...

Pour tous les apprenti(e)s mineur(e)s, des règles spécifiques existent (sur le temps et les conditions de travail).

L'apprenti(e) est suivi(e) en entreprise par son maître d'apprentissage et par le CFA lors de rencontres régulières. Le maître d'apprentissage veille à la bonne intégration de l'apprenti(e), à lui confier des missions qui s'intègrent dans sa formation et à suivre ses résultats. Pour réussir l'alternance, un savoir-être et des qualités d'autonomie, d'organisation, d'assiduité sont nécessaires.

Le CFA peut vous accompagner dans la recherche d'une entreprise. Prenez contact avec nous! DPMV 21-062018



CFAAR en chiffres:

27 lieux de formation

44 diplômes proposés



CFA de l'Académie de Reims

11 Rue Jean Jaurès—08200 SEDAN

03 24 27 41 16

cfa@ac-reims.fr - www.cfaar.fr



**BAC PRO
TECHNICIEN EN
CHAUDRONNERIE
INDUSTRIELLE**



Il ou elle est spécialiste de la fabrication d'ensembles chaudronnés, d'ensembles de tôlerie, de tuyauterie industrielle et

d'ossatures en structures métalliques.

Il ou elle participe à la mise en œuvre de produits très divers, tant par leur nature que par leur forme leur dimension ou leur mode d'assemblage.

Il ou elle conduit aussi bien des machines traditionnelles à commande manuelle que des machines à commande numérique ou des robots.

Il ou elle connaît les techniques d'assemblage propres aux matériaux qu'il travaille (soudage, rivetage, boulonnage, collage...) et sait utiliser les machines adaptées (découpeuse au laser, au plasma, guillotine, presse-plier, rouleuse, robot de soudage...).

Il ou elle maîtrise également les logiciels de DAO pour analyser et exploiter les spécifications techniques d'une pièce et les logiciels de FAO.

Les conditions d'accès

Formation ouverte aux filles et aux garçons qui ont obtenu un CAP Réalisation en Chaudronnerie Industrielle ou qui sortent de 2nde Bac Pro Technicien en Chaudronnerie Industrielle sous statut scolaire.

- Qualités : être habile, précis, savoir lire un plan, avoir une bonne condition physique (travail debout, accroupi), aimer travailler en équipe...
- Etre âgé entre 16 et 30 ans, des dérogations sont possibles (par exemple, avoir 15 ans et sortir de 3^{ème}), renseignez vous auprès du CFA (Centre de Formation d'Apprentis).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

La formation

2 ans en alternance à raison de 1 semaine en entreprise et 1 semaine au CFA, tout au long du cursus.

Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais ils sont adaptés au rythme de l'alternance.

L'apprenti est suivi en entreprise par le CFA.

Il n'y a pas de frais de formation.

Les débouchés

Poursuite d'études :

BTS Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle ...

Métiers :

Chaudronnier en atelier, mais aussi sur chantier pour installer, entretenir ou réhabiliter.

Le programme

20 semaines de formation par an :

Enseignement général :

Mathématiques; Français; Histoire-Géographie; Langues Vivantes Etrangères; Education Civiques; Arts Appliqués et Cultures Artistiques; Education Physiques et Sportives;

Enseignement professionnel :

Enseignement Professionnel, Economie Gestion, Prévention Santé Environnement.

Le site de formation

UFA Ardennes Auto

Lycée Jean-Baptiste Clément

11 rue Jean Jaurès 08200 SEDAN

03 24 27 41 16

www.jbclement.fr



BAC PRO TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE